



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3985

Approbation d'une convention de coopération décentralisée avec la Wilaya d'Oran -
Assistance pour la mise en lumière de deux sites patrimoniaux d'Oran en Algérie

Direction des Relations Internationales

Rapporteur : Mme DOGNIN-SAUZE Karine

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/3985 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE COOPERATION DECENTRALISEE AVEC LA WILAYA D'ORAN - ASSISTANCE POUR LA MISE EN LUMIERE DE DEUX SITES PATRIMONIAUX D'ORAN EN ALGERIE (DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 13 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le service de l'éclairage public de la Ville de Lyon poursuit une démarche de valorisation internationale de son savoir-faire en matière de mise en lumière pérenne du patrimoine bâti et intervient également dans la cadre de la politique de la coopération décentralisée de la Ville de Lyon. À cet effet, il met régulièrement à disposition son expertise technique en appui aux villes étrangères partenaires de la ville de Lyon. Ces échanges constituent des occasions de s'associer avec les services techniques des villes partenaires, de mobiliser et d'échanger les savoir-faire en matière d'éclairage public en découvrant des pratiques et des contextes différents.

C'est dans cet objectif que lors de la rencontre entre le Maire de Lyon et le Wali d'Oran en octobre 2015, il a été proposé que la Ville de Lyon appuie techniquement la Wilaya d'Oran pour la mise en lumière de sites patrimoniaux emblématiques d'Oran, tels que la colline Santa Cruz avec son fort et l'église Notre Dame, ainsi que la Grande Mosquée.

La colline Santa Cruz, très prisée des oranais comme lieu de promenade, sur laquelle sont construits le fort espagnol, l'église Notre Dame de Santa Cruz et une nouvelle mosquée, domine la ville d'Oran. Ce lieu historique est devenu l'emblème de la ville au cours des siècles. La nouvelle mosquée d'Oran de par son ampleur, est quant à elle le nouveau signal architectural fort de la ville moderne. La mise en lumière simultanée de ces deux lieux permet de mettre en valeur l'architecture des deux sites et permet de tracer un lien visuel hautement symbolique à travers la ville entre deux époques et deux cultures différentes. La mise en valeur de deux sites symboliques participe au dialogue interculturel et illustre les liens entre l'Algérie et la France.

Cette mise en lumière sera également une vitrine importante du savoir-faire lyonnais lors des jeux méditerranéens qui auront lieu en 2021 à Oran.

En application de l'article L 1115-1 du code général des collectivités territoriales françaises, il est proposé de signer une convention afin de déterminer les objectifs et les engagements de chacun des partenaires dans ce projet.

Pour réaliser le projet, il est prévu d'organiser 8 missions de 4 jours à Oran, sur une durée de 3 ans. Ces missions techniques auront pour objectif de travailler avec les équipes techniques d'Oran. La Ville de Lyon s'engage à :

- réaliser les études de faisabilité des travaux de mise en lumière ;
- effectuer les essais in situ pour valider le projet ;
- élaborer les pièces techniques (cahier des charges, bordereau des prix, estimatif quantitatif) pour permettre à la Wilaya d'Oran de lancer les procédures de passation de marchés pour la fourniture du matériel d'éclairage nécessaire au projet ;
- participer à l'analyse des offres ;
- fournir la description des travaux de mise en lumière, les fiches techniques du matériel, les plans d'implantations, les détails de mise en œuvre et le schéma électrique, nécessaires à l'exécution des travaux ;
- effectuer le piquetage et l'assistance périodique durant les travaux d'installation ;

- prendre en charge les frais de transport aérien et de visa du personnel municipal de la Ville de Lyon intervenant sur l'opération de mise en lumière.

La Wilaya d'Oran, maître d'ouvrage de la réalisation du projet, s'engage à :

- obtenir les différentes autorisations nécessaires à la réalisation du projet ;
- prendre en charge le lancement des procédures de dévolution des travaux et associer la Ville de Lyon à l'analyse des offres ;
- assurer la mise en place du financement de l'ensemble des travaux et fournitures nécessaires à la réalisation du projet ;
- faire réaliser les travaux suivant les dossiers d'étude validés ;
- prendre en charge les frais d'hébergement et de restauration du personnel municipal de la Ville de Lyon intervenant sur l'opération de mise en lumière.

Le budget prévisionnel maximal de l'opération pour la Ville de Lyon de 2018 à 2021 est estimé à 16 800 € répartis de la façon suivante :

- 12 800 € correspondant à la valorisation du temps de travail (8 missions d'une personne de 4 jours à 400 €/jour) nécessaire à la réalisation du projet ;
- 4 000 € en numéraire correspondant aux frais de transport aérien et de mission.

De son côté, la Wilaya d'Oran prend en charge l'hébergement et les frais de restauration des techniciens lyonnais lors de leur mission à Oran.

Vu les articles L 1115-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission relations internationales - économie - commerce et artisanat - tourisme ;

DELIBERE

1. La convention de coopération décentralisée susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la Wilaya d'Oran pour la période 2018-2021 est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Karine DOGNIN-SAUZE